COMMUNIQUE

L'avenir de la Nouvelle Vie Ouvrière ne peut pas se jouer au tribunal

Ce mercredi 30 avril, veille de 1er Mai, la direction de la Nouvelle Vie Ouvrière, le magazine de la CGT, assignait en justice le CHSCT de l'entreprise. Elle entendait obtenir en référé l'annulation de l'expertise votée par le CHSCT. Celui-ci estime en effet que le projet de réorganisation de l'entreprise de presse de la CGT emporte de graves risques psychosociaux.

Les militantes et les militants de la CGT sont confrontés en permanence à la volonté des directions d'entraver la mise en œuvre des prérogatives du CHSCT. Le SNJ-CGT n'attendait pas une telle démarche de la part de la direction de la NVO.

La réorganisation de l'entreprise de presse de la CGT suppose un débat démocratique, loyal, prenant en compte tous les considérants, tous les projets… y compris ceux émanant des salariés de la NVO.

Le SNJ-CGT s'élève contre ce recours judiciaire choquant et préjudiciable à l'action de tous les élus CGT des CHSCT de France.

Une décision qui marque une bien sombre journée pour la CGT, ses organisations et l'ensemble de ses adhérents.

Montreuil, le 30/04/2014

SNJ-CGT

Syndicat national des journalistes CGT 263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex

Tél.: 01 55 82 87 42 – Télécopie : 01 55 82 87 45 - Courrier électronique : snj@cgt.fr – site Internet : www.snjcgt.fr